

La cotisation « militant » augmente... et baisse

La formule d'adhésion « Militant » réservée aux particuliers passe de 45 à 50 €. Les membres de clubs eux-mêmes adhérents du Codever bénéficient d'une réduction de 5 € sur leur adhésion « Militant ». C'est la dernière assemblée générale du CODEVER qui a décidé de ces évolutions. Ces changements ont pris effet le 22 mai dernier.

Pourquoi une augmentation ?

Comme nous l'avons annoncé en début d'année, nous avons lancé un plan de lobbying ambitieux qui va nécessiter des investissements. Votre collectif poursuit par ailleurs son développement en étant présent dans un nombre croissant de réunions sur le terrain (préfectures, PNR,

Natura 2000...), ce qui entraîne des dépenses supplémentaires. Enfin, notre secrétaire travaille désormais à temps complet afin de vous apporter plus de services.

Pourquoi une réduction ?

Nous répondons à une demande ancienne et récurrente des membres de clubs adhérents du CODEVER. Les clubs qui nous soutiennent pourront ainsi apporter un avantage à leurs adhérents grâce à cette réduction.

Comment ça marche ?

A la mise en ligne de la nouvelle formule, chaque club adhérent a reçu un code de réduction par courriel et par courrier. Le club doit transmettre ce code et

son numéro d'adhérent CODEVER à ses membres. **Ces deux informations sont indispensables lors du processus d'adhésion en ligne (étape 4 « adhésion ») ou via le bulletin d'adhésion papier, pour bénéficier de la réduction de 5 €.**

Attention : afin d'éviter les abus, le code de réduction est spécifique à chaque club et sera changé à chaque renouvellement d'adhésion du club. Il reviendra donc aux clubs, une fois par an, de transmettre le nouveau code à leurs membres. **Cela implique également que le club doit être à jour de sa cotisation au moment où votre membre demande à profiter de la réduction...**

Clubs, notre secrétaire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : **09 650 444 76 ou secretariat@codever.fr**

ACCÈS ADHÉRENT
codever
collectif de défense des loisirs verts

COMMENT ME CONNECTER À MON COMPTE CODEVER ET RENOUVELLER MA COTISATION EN LIGNE ?

Quelque soit sa formule, chaque adhérent possède un numéro adhérent unique et un compte adhérent personnel.

Rendez-vous sur : codever.fr et cliquez sur « Accès adhérent ».

Identifiez-vous en renseignant votre n°adhérent codever ou votre mail et votre mot de passe.

Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur « le réinitialiser ».

Une fois connecté vous pourrez renouveler votre cotisation en quelques minutes, en passant par ces étapes : Etape 1 : Identité. Etape 2 : Coordonnées. Etape 3 : Activités. Etape 4 : Adhésion.

Si aucune information vous concernant n'a changé, cliquez sur « suivant ».

Si des éléments ont changés, modifiez-les et

cliquez sur « suivant ».

C'est à l'étape 4 que vous pourrez renouveler votre cotisation par CB en ligne, prélèvement, virement ou chèque. Selon votre choix, suivez les instructions affichées.

Pour renouveler une cotisation famille, veillez à d'abord renouveler la cotisation militante liée : il vous faudra donc vous connecter au compte militant puis vous déconnecter pour vous connecter au compte du membre famille.

Depuis cet espace, vous pourrez également modifier vos informations personnelles en un clique !

AUGMENTEZ NOTRE BUDGET « ACTIONS » EN NOUS FAISANT FAIRE DE ÉCONOMIES !

Astuce n°1 - Réglez votre cotisation par CB en ligne

Moins de courriers à ouvrir, un temps saisie informatique réduit... ce qui nous fait gagner un temps précieux. Vos avantages : votre adhésion est automatiquement validée dès votre règlement. Vous serez immédiatement couvert par la GPJ (hors formule sympathisant). Plus de temps consacré à la défense de vos loisirs et au lobbying.

Astuce n°2 - Renouvelez votre cotisation en avance ou optez pour le prélèvement auto

Vous nous faites ainsi économiser l'envoi d'un courrier postal d'appel à cotisation. Calcul rapide : 1 € x 3000 adhérents, ce sont 3000 € qui financeront nos actions plutôt que l'achat de timbres et d'enveloppes... Vos avantages : pas de rupture de couverture GPJ, pas de perte de jours d'adhésion. Votre date d'échéance sera simplement repoussée de 365 jours.

Astuce n°3 - Optez pour la version numérique de La Lettre du Codever

A la clé pour le CODEVER, une économie substantielle réalisée sur les frais postaux, qui sera réinjectée dans la défense de vos loisirs. Pour effectuer ce changement : 1/connectez-vous à votre compte adhérent 2/à l'étape 1, dans « version de la Lettre du Codever », sélectionnez « électronique » puis validez. Avantages : vous recevez la Lettre dès parution. Vous pouvez consulter les numéros à tout moment : connectez-vous à votre espace adhérent, puis cliquez sur « Documentation », puis sur « Lettres du Codever ».